



# Coupe de France Trial 4x4

## ARTICLE 1. ORGANISATION

La Coupe de France de Trial 4x4 est organisée par la FFSA.

## ARTICLE 2. VEHICULES ADMIS

Pour compter à la Coupe de France de Trial 4x4, le règlement des épreuves doit obligatoirement être ouvert aux voitures des groupes suivants :

- Groupe Série
- Groupe Série Améliorée
- Groupe Prototype

## ARTICLE 3. LICENCES

Voir conditions de délivrance des licences.

Les titulaires d'une licence Initiation ne pourront prétendre marquer de points dans le cadre de la Coupe de France. Toutefois, leur place dans le classement de l'épreuve interviendra dans l'attribution des points de leur classe respective.

## ARTICLE 4. CLASSEMENT

Pour l'établissement des classements, l'attribution des points dans chacun des groupes Série, Série Améliorée et Prototype est faite selon le barème suivant :

GROUPE	GROUPE
1er : 6 points	4ème : 2 points
2ème : 4 points	5ème : 1 point
3ème : 3 points	

CLASSE	CLASSE
1er : 10 points	4ème : 3 points
2ème : 6 points	5ème : 2 points
3ème : 4 points	6ème : 1 point

Si le nombre de partants d'un groupe sera égal ou inférieur à 4, les concurrents ne marqueront que les points de leur classe.

Le classement final de la Coupe de France de Trial 4x4 sera établi en tenant compte de tous les résultats obtenus au cours de la saison qui devra comporter 4 épreuves au moins.

## ARTICLE 6. ATTRIBUTION

Est déclaré vainqueur de la Coupe de France, l'équipage ayant obtenu le plus grand nombre de points (tous groupes confondus), ceci afin que le copilote soit également récompensé. Cette Coupe ne sera attribuée que si 4 épreuves ont été organisées dans l'année.

## ARTICLE 7. CALENDRIER

10/11 MARS	SAINT VICTOR LACOSTE	ASA GARD CEVENNES
7/8 AVRIL	CHATEAURENARD	ASA MEDITERRANEE
5/6 MAI	LUNEL VIEL	ASA DE L'HERAULT
4/5 AOUT	ORCIERES MERLETTE	ASA DES ALPES
6/7 OCTOBRE	PROVENCE	ASA AIX EN PROVENCE
3/4 NOVEMBRE	CORBERE	ASAC DU ROUSSILLON

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.